



WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

A21/GC/SR/9
21 mai 1968

ORIGINAL : FRANCAIS

DISTRIBUTION RESTREINTE

VINGT ET UNIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA NEUVIEME SEANCE

Palais des Nations, Genève
Mardi 21 mai 1968, à 12 h.40

PRESIDENT : Professeur E. AUJALEU (France)
Président de l'Assemblée de la Santé

Sommaire

	<u>Page</u>
1. Etat d'avancement des travaux des commissions principales	2
2. Transmission à l'Assemblée de la Santé des rapports des commissions principales	2
3. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé	2
4. Date de clôture de l'Assemblée de la Santé	2

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être adressées par écrit au Chef du Service des Comptes Rendus, Bureau A.843, dans les 48 heures qui suivent la distribution de ce document.



1. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS PRINCIPALES

Le Professeur GOOSSENS (Belgique), Président de la Commission du Programme et du Budget, expose au Bureau l'état d'avancement des travaux de sa commission. Il propose de prévoir pour la Commission une nouvelle séance de nuit; d'autre part, il propose que, lorsque la Commission des Questions administratives, financières et juridiques aura terminé ses travaux, la Sous-Commission de la Quarantaine internationale se réunisse en même temps que la Commission du Programme et du Budget.

Le Dr OTOLORIN (Nigéria), Président de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, déclare que la Commission a achevé l'examen des questions inscrites à son ordre du jour et qu'il ne lui reste plus qu'à adopter son troisième et dernier rapport.

2. TRANSMISSION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS PRINCIPALES

Le Bureau décide de transmettre à l'Assemblée de la Santé les deuxième et troisième rapports de la Commission du Programme et du Budget (documents A21/18 et A21/19), ainsi que le deuxième rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques (document A21/20).

3. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

Le Bureau décide que la Commission du Programme et du Budget tiendra le mardi 21 mai une séance de nuit et que la Sous-Commission de la Quarantaine internationale siégera l'après-midi à l'issue de la dernière réunion de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, en même temps que la Commission du Programme et du Budget.

Il établit ensuite le programme des séances du mercredi 22 mai; il est entendu que la Sous-Commission de la Quarantaine internationale pourra se réunir en même temps que la Commission du Programme et du Budget, sauf lorsque celle-ci examinera l'ordre de grandeur du budget pour 1970 (point 2.4 de l'ordre du jour).

4. DATE DE CLOTURE DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

Le Bureau décide de fixer lors de sa séance du mercredi 22 mai la date de clôture de l'Assemblée de la Santé.

La séance est levée à 13 heures.